

Bulletin provincial



N°15

2011

03 NOVEMBRE

SOMMAIRE

—

Page

TURELLE ADMINISTRATIVE

Fonction publique :

- ENGHIEN : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut administratif du personnel communal – avis. 288
- ENGHIEN : Délibération du Conseil communal – approbation – octroi d’un avantage social au personnel communal – avis. 289
- ENGHIEN : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut pécuniaire du personnel communal – avis. 290
- ENGHIEN : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut administratif du personnel communal – avis. 291
- LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du règlement de travail du personnel communal non enseignant – avis. 292
- LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut administratif du personnel communal non enseignant – avis. 293
- LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – approbation – modification des dispositions du règlement de travail du personnel communal de nettoyage – avis. 294
- LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut administratif du personnel communal non enseignant – avis. 295
- LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut pécuniaire du personnel communal – avis. 296
- LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du règlement de travail – avis. 297
- LESSINES : Délibération du Conseil communal – approbation – conditions de nomination aux grades de secrétaire et receveur communal – avis. 298

- SILLY : Délibération du Conseil communal – approbation – conditions d’accès à l’emploi de secrétaire communal – avis.	299
- SOIGNIES : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut pécuniaire du personnel communal – avis.	300
- SOIGNIES : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut administratif du personnel communal d’incendie – avis.	301
- BRAINE-LE-COMPTÉ : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut administratif du personnel communal non enseignant – avis.	302
- ENGHIEU : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut pécuniaire du personnel communal non enseignant – avis.	303
- ENGHIEU : Délibération du Conseil communal – approbation – nouvelles échelles de traitement applicables au secrétaire communal et au receveur communal – avis.	304
- LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut administratif applicable au personnel communal non enseignant – avis.	305
- LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du règlement de travail – avis.	306
- LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du règlement de travail – avis.	307
- LESSINES : Délibération du Conseil communal – approbation – fixation des échelles de traitement applicables au secrétaire et au receveur communal – avis.	308
- LESSINES : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut pécuniaire du personnel communal non enseignant – avis.	309
- SOIGNIES : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut pécuniaire du personnel communal – avis.	310
- SOIGNIES : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut pécuniaire du personnel communal – avis.	311
- SOIGNIES : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut pécuniaire du personnel communal – avis.	312
- LOBBES : Délibération du Conseil communal – approbation – échelle de traitements – avis.	313
- ESTINNES : Délibération du Conseil communal – approbation – modification du statut administratif – avis.	314
- MOMIGNIES : Délibération du Conseil communal – approbation – échelle de traitements – avis.	315
- MERBES-LE-CHATEAU : Délibération du Conseil communal – approbation – échelle de traitements – avis.	316
- ANDERLUES : Délibération du Conseil communal – approbation - conditions d’accès aux fonctions de secrétaire communal et de receveur communal – avis.	317

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55010/TS30/09.768/FR
Insertion BP : 061

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : ENGHIEU - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut administratif du personnel communal.

Fonction publique

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 25 mai 2009 par laquelle le Conseil communal de ENGHIEU a décidé de modifier le statut administratif applicable au personnel communal en son chapitre XII « Evaluation » à partir du 1^{er} juin 2009.

En séance à Mons, le 02 juillet 2009

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) *Richard WILLAME*

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) *Patrick MELIS*

LE PRESIDENT,

(s) *Richard WILLAME*

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55010/TS30/09.1793/SF
Insertion BP : 062

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : ENGHIEU - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Octroi d'un avantage social au personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 10 novembre 2009 par laquelle le Conseil communal de ENGHIEU a décidé d'octroyer, à chaque membre du personnel communal, un avantage social exceptionnel sous la forme d'un bonus à l'allocation de fin d'année, à savoir un « ticket compliments » d'une valeur de 35 euros.

En séance à Mons, le 17 décembre 2009

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55010/TS30/09.769/FR
Insertion BP : 063

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : ENGHIEU - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut pécuniaire du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 25 mai 2009 par laquelle le Conseil communal de ENGHIEU a décidé de modifier avec effet au 1^{er} juin 2009 le chapitre VII, intitulé – Indemnités – du statut pécuniaire du personnel communal.

En séance à Mons, le 02 juillet 2009

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55010/TS30/09.767/FR
Insertion BP : 064

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : ENGHIEU - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut administratif du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 25 mai 2009 par laquelle le Conseil communal de ENGHIEU a décidé de modifier le statut administratif du personnel communal en y insérant avec effet au 1^{er} juin 2009 de nouvelles dispositions relatives au congé de paternité, au congé d'adoption et aux pauses d'allaitement.

En séance à Mons, le 02 juillet 2009

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55022/TS30/09.1689/AC
Insertion BP : 065

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du règlement de travail du personnel communal non enseignant.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 26 octobre 2009 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier le règlement du travail du personnel communal non-enseignant en ce qui concerne la violence et le harcèlement sur les lieux de travail.

En séance à Mons, le 10 décembre 2009

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55022/TS30/09.1690/AC
Insertion BP : 066

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut administratif du personnel communal non enseignant.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 26 octobre 2009 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier le statut administratif du personnel communal non-enseignant en ce qui concerne l'emploi de travailleurs handicapés.

En séance à Mons, le 10 décembre 2009

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55022/TS30/09.993/FR
Insertion BP : 067

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification des dispositions du règlement de travail du personnel communal de nettoyage

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 29 juin 2009 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier les dispositions du règlement de travail relatives aux horaires et à la liste des tâches dévolues au personnel de nettoyage.

En séance à Mons, le 03 septembre 2009

LE GREFFIER PROVINCIAL ff,

(s) Pierre THIRY

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55022/TS30/09.808/FR
Insertion BP : 068

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut administratif du personnel communal non enseignant.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 08 juin 2009 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier le statut administratif du personnel communal non enseignant en ses chapitres 4 (congés de circonstance) et 8 (congés de maladie) ainsi que le règlement de travail leur applicable en son article 15 (congés de circonstance).

En séance à Mons, le 09 juillet 2009

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55022/TS30/09.811/FR
Insertion BP : 069

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut pécuniaire du personnel communal .

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 08 juin 2009 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal en ses dispositions relatives aux frais de parcours.

En séance à Mons, le 09 juillet 2009

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55022/TS30/09.1918/CD
Insertion BP : 070

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du règlement de travail.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 14 décembre 2009 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier le règlement de travail (annexe 13-point1) en ce qui concerne les cas d'exclusion du bénéfice des chèques-repas.

En séance à Mons, le 07 janvier 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55023/TS30/009.754/FR
Insertion BP : 071

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Conditions de nomination aux grades de secrétaire et receveur communal.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 10 juin 2009 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de fixer les conditions de nomination aux grades de secrétaire communal et de receveur communal.

En séance à Mons, le 09 juillet 2009.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55039/TS30/009.1658/SF
Insertion BP : 072

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SILLY - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Conditions d'accès à l'emploi de secrétaire communal.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 12 novembre 2009 par laquelle le Conseil communal de SILLY a décidé de fixer les nouvelles conditions d'accès à l'emploi de Secrétaire communal.

En séance à Mons, le 10 décembre 2009.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55040/TS30/009.1889/CD
Insertion BP : 073

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SOIGNIES - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut pécuniaire du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 12 novembre 2009 par laquelle le Conseil communal de SOIGNIES a décidé de compléter le statut pécuniaire du personnel communal en y insérant les dispositions pécuniaires s'appliquant au personnel du service d'incendie.

En séance à Mons, le 07 janvier 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55040/TS30/009.1888/CD
Insertion BP : 074

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SOIGNIES - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut administratif du personnel communal d'incendie.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 12 novembre 2009 par laquelle le Conseil communal de SOIGNIES a décidé de compléter le statut administratif du personnel communal d'incendie.

En séance à Mons, le 07 janvier 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55004/TS30/10.911/MCR
Insertion BP : 075

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BRAINE-LE-COMTE - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut administratif du personnel communal non enseignant.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 28 juin 2010 par laquelle le Conseil communal de BRAINE-LE-COMTE a décidé de modifier le statut administratif du personnel communal non enseignant notamment l'article 111 § 1^{er} et 4 qui prévoit le nombre de congés annuels.

En séance à Mons, le 12 août 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55010/TS30/10.722/MCR
Insertion BP : 076

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : ENGHIEU - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut pécuniaire du personnel communal non enseignant.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 27 mai 2010 par laquelle le Conseil communal de ENGHIEU a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal non enseignant relatif à l'allocation de fin d'année à partir de 2010.

En séance à Mons, le 24 juin 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55010/TS30/10.156/SF
Insertion BP : 077

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : ENGHIEU - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Nouvelles échelles de traitement applicables au secrétaire communal et au receveur communal.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 14 décembre 2010 par laquelle le Conseil communal de ENGHIEU a décidé de fixer les nouvelles échelles de traitement applicables au secrétaire communal et au receveur communal, à partir du 1^{er} juillet 2009.

En séance à Mons, le 11 février 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55022/TS30/10.894/MCR
Insertion BP : 078

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut administratif applicable au personnel communal non enseignant.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 28 juin 2010 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier l'annexe 10 du règlement de travail et l'annexe 4 du statut administratif – livre I en ce qui concerne les modalités de contrôle des absences pour accident de travail du personnel communal non enseignant avec effet au 1^{er} janvier 2010.

En séance à Mons, le 12 août 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55022/TS30/10.256/SF
Insertion BP : 079

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du règlement de travail.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 25 janvier 2010 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier l'annexe 1 du règlement de travail en ce qui concerne les permanences du samedi du personnel de l'état civil.

En séance à Mons, le 11 mars 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55022/TS30/10.257/SF
Insertion BP : 080

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du règlement de travail.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 25 janvier 2010 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé d'insérer une annexe 3ter au règlement de travail applicable au personnel communal non enseignant.

En séance à Mons, le 11 mars 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55023/TS30/10.223/SF
Insertion BP : 081

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – fixation des échelles de traitement applicables au secrétaire et au receveur communal.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 27 janvier 2010 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de fixer les nouvelles échelles de traitement applicables au secrétaire communal et au receveur communal à partir du 1^{er} juillet 2009.

En séance à Mons, le 04 mars 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55023/TS30/10.224/SF
Insertion BP : 082

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut pécuniaire du personnel communal non enseignant.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 27 janvier 2010 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de modifier le statut pécuniaire applicable au personnel communal non enseignant.

En séance à Mons, le 04 mars 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55040/TS30/10.769/HL
Insertion BP : 083

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SOIGNIES - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut pécuniaire du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 03 juin 2010 par laquelle le Conseil communal de SOIGNIES a décidé de modifier le statut pécuniaire des grades légaux en ce qui concerne l'allocation de fin d'année.

En séance à Mons, le 05 août 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.ff,

(s) Pierre THIRY

LE PRESIDENT,

(s) Gérald MOORTGAT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55040/TS30/10.750/HL
Insertion BP : 084

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SOIGNIES - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut pécuniaire du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 03 juin 2010 par laquelle le Conseil communal de SOIGNIES a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal du service d'incendie en ce qui concerne l'allocation de fin d'année.

En séance à Mons, le 05 août 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL,ff,

(s) Pierre THIRY

LE PRESIDENT,

(s) Gérald MOORTGAT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/55040/TS30/10.700/HL
Insertion BP : 085

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SOIGNIES - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut pécuniaire du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 03 juin 2010 par laquelle le Conseil communal de SOIGNIES a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal non enseignant en son article 41 relatif à l'allocation de fin d'année.

En séance à Mons, le 1^{er} juillet 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/56044/TS30/09.1890/CDR
Insertion BP : 086

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LOBBES - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Echelle de traitements.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 07 décembre 2009 par laquelle le Conseil communal de LOBBES a décidé de fixer l'échelle de traitements applicable aux secrétaire et receveurs communaux.

En séance à Mons, le 07 janvier 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/56085/TS30/09.701/AR
Insertion BP : 087

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : ESTINNES - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Modification du statut administratif.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 14 mai 2009 par laquelle le Conseil communal de ESTINNES a décidé de modifier l'article 82 du statut administratif du personnel communal.

En séance à Mons, le 18 juin 2009.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/56051/TS30/09.989/SF
Insertion BP : 088

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MOMIGNIES - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Echelle de traitement.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 23 juin 2009 par laquelle le Conseil communal de MOMIGNIES a décidé de revoir l'échelle de traitement applicable au secrétaire communal en régime organique, en ses articles 1er et 3, à partir du 1^{er} juillet 2009.

En séance à Mons, le 03 septembre 2009.

LE GREFFIER PROVINCIAL,ff,

(s) Pierre THIRY

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/56049/TS30/09.1430/SF
Insertion BP : 089

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MERBES-LE-CHATEAU - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Echelle de traitement.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 15 octobre 2009 par laquelle le Conseil communal de MERBES-LE-CHATEAU a décidé de fixer la nouvelle échelle de traitement applicable au secrétaire communal, à partir du 1^{er} juillet 2009.

En séance à Mons, le 12 novembre 2009.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

SPW – DGO5-FPU – Direction de Mons
Réf. : °050004/56001/TS30/10.66/SF
Insertion BP : 090

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : ANDERLUES - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Conditions d'accès aux fonctions de secrétaire communal et de receveur communal.

Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 21 décembre 2009 par laquelle le Conseil communal de ANDERLUES a décidé de fixer les conditions d'accès aux fonctions de secrétaire communal et de receveur communal.

En séance à Mons, le 28 janvier 2010.

LE GREFFIER PROVINCIAL.,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 21 octobre 2010

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME